

PROJET LOCAL D'ÉVALUATION

ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027



Synthèse introductive

Les équipes pédagogiques du collège, sous la responsabilité du Chef d'établissement, ont en charge l'évaluation des élèves. Celle-ci est un **maillon essentiel de l'apprentissage** qui permet de mesurer l'évolution du niveau d'acquisition des compétences à différents moments de la scolarité.

Dans ce cadre, les équipes s'engagent à mener cette démarche avec **transparence**, en veillant à ce que chaque famille et chaque élève dispose **d'une information claire et lisible sur les attendus, les critères retenus et les résultats obtenus**. Cet engagement partagé a pour finalité de consolider un dialogue de confiance, ouvert et constructif, entre l'École, les familles et les élèves.

Cadre commun de l'évaluation

De la 6^e à la 3^e

L'ensemble des évaluations menées par les équipes vise à apprécier le **niveau de maîtrise des compétences du socle**, selon des attendus partagés et explicites.

Les notes ou moyennes chiffrées attribuées aux élèves constituent une **traduction lisible** de ce positionnement, au service du dialogue avec les familles et de la compréhension des progrès réalisés.

Par ailleurs, l'ensemble des évaluations repose sur des valeurs communes à tous les enseignements.

L'équité

Chaque élève est évalué selon des modalités équitables qui doivent prendre en compte, le cas échéant, les différents dispositifs d'appui à la scolarisation notamment les PAI, PAP et PPS.

Le dialogue :

L'évaluation est un outil d'échange entre l'École la famille et les élèves. Elle garantit une compréhension partagée des progrès réalisés et des difficultés rencontrées à travers plusieurs types d'évaluation :

- **Diagnostic**, lorsqu'elle permet d'identifier les acquis antérieurs et les besoins d'un élève avant ou au début d'un apprentissage (coefficientée «0»);
- **Formative**, lorsqu'elle accompagne les progrès en apportant des repères et des pistes de remédiation ; Elle peut prendre la forme de **tâches simples**, d'exercices d'entraînement, d'autoévaluations ou de bilans intermédiaires, sans nécessairement donner lieu à une note.
Son objectif est d'aider l'élève à comprendre ses erreurs, à consolider ses réussites et à ajuster sa démarche d'apprentissage.
- **Sommative**, lorsqu'elle évalue la **mobilisation de plusieurs compétences dans une tâche complexe**, en fin de séquence ou de période.
Elle permet d'apprécier le niveau de maîtrise atteint à un moment donné du parcours, à partir de critères explicites et partagés.

La représentativité

La moyenne d'un élève doit refléter son niveau réel dans l'acquisition des apprentissages disciplinaires à travers plusieurs évaluations. **Les dimensions liées à la formation de la personne et du citoyen** peuvent être valorisées **lorsqu'elles s'intègrent à une tâche évaluée. En aucun cas elles ne peuvent donner lieu à une note (ou partie de note) qui évalue le comportement de l'élève.**

À ce titre, chaque **moyenne est construite à partir de plusieurs notes**, qui peuvent relever de formes différentes (évaluations écrites, oraux, travaux de groupe, projets), et lorsqu'une ou plusieurs **absences mettent en cause la représentativité** d'une moyenne trimestrielle, une nouvelle évaluation peut être organisée.

Une situation de fraude, invalide la note obtenue et implique une réponse qui s'inscrit dans le cadre défini par le règlement intérieur.

Spécificité de la classe de 3^{ème}

À partir de la session 2026, le Diplôme National du Brevet repose pour 40 % sur les moyennes obtenues par les élèves dans chaque discipline pendant l'année de 3^{ème}. L'évaluation poursuit donc également une finalité **certificative**, car elle participe à la validation du DNB.

Un élève de 3^{ème} qui ne disposera pas d'une moyenne annuelle représentative pour un ou plusieurs enseignements est convoqué en fin d'année à une évaluation ponctuelle de remplacement.
Conformément aux dispositions ministérielles (BO n°33 du 4 septembre 2025), une absence non dûment justifiée à cette évaluation entraîne l'attribution de la note de 0.

Modalités d'évaluation par discipline

Chaque discipline précise les modalités spécifiques d'évaluation qu'elle met en œuvre dans le respect du cadre commun défini précédemment.

Discipline	Lien avec le socle commun	Modalités d'évaluation	Nombre minimum d'évaluations par trimestre
Français	-- d1.1 langue française : lire, rédiger, argumenter -- d2 les méthodes et outils pour apprendre : organiser reformuler -- d5 interprétation des productions culturelles : comprendre, interpréter	- à l'écrit : chaque trimestre les évaluations portent sur des connaissances ou compétences travaillées pendant le trimestre ou l'année - à l'oral : l'évaluation est à déterminer en fonction de chaque professeur et des compétences visées: mise en voix, récitation, exposé,...	4 évaluations : - conjugaison, - grammaire, - orthographe, - rédaction, - compréhension.
Mathématiques	-- d1.3 langages mathématiques : modéliser, raisonner -- d2 les méthodes et outils pour apprendre : planifier vérifier -- d4 capacité à résoudre des problèmes expérimenter, justifier	- évaluation formative - évaluation de fin de chapitre sommative Les coefficients sont adaptés selon les différentes évaluations	3 évaluations
Histoire - Géographie et Education Morale et Civique	-- d1.1 langue française rédiger expliquer -- d1.3 langages mathématiques : situer et représenter -- d2 les méthodes et outils pour apprendre : rechercher et organiser -- d3 formation de la personne et du citoyen : débattre argumenter	Schéma type des évaluations d'une séquence - évaluations écrites et/ou orales - évaluations formatives en cours de séquence - Evaluations par compétences - évaluations sommatives en fin de chapitre	2 à 3 évaluations en Histoire - Géographie 1 évaluation en EMC
Langues Vivantes	-- d1.2 langues vivantes étrangères : comprendre interagir -- d2 les méthodes et outils pour apprendre : s'autoévaluer réemployer -- d3 formation de la personne et du citoyen coopérer respecter -- d5 les représentations du monde et de l'activité humaine : comparer relier	Les 5 activités langagières sont évaluées (compréhension de l'oral et de l'écrit, expression écrite, orale et expression en interaction). Les élèves sont donc susceptibles d'être évalués tant à l'oral qu'à l'écrit. Chaque séquence est constitué <i>a minima</i> d'une évaluation formative et d'une évaluation sommative. La séquence peut également être introduite par une évaluation diagnostique avec un coefficient 0.	2 évaluations en Anglais auxquelles peuvent s'ajouter des évaluations intermédiaires 3 évaluations en Espagnol 3 évaluations en Basque

Discipline	Lien avec le socle commun	Modalités d'évaluation	Nombre minimum d'évaluations par trimestre
Sciences (Physique-Chimie – Sciences de la Vie et de la Terre – Technologie)	-- d1.3 langages mathématiques, scientifiques et informatiques : observer modéliser -- d2 les méthodes et outils pour apprendre : manipuler vérifier -- d4 les systèmes naturels et les systèmes techniques expérimenter concevoir	Les évaluations revêtent une dimension sommative à la fin des séquences et peuvent être accompagnées de notes en cours de formation En fonction des séquences les élèves seront également évalués sur des travaux pratiques .	2 à 3 évaluations pour chaque discipline
Pôle artistique (Éducation Musicale – Arts Plastiques)	-- d1.4 langages des arts et du corps : créer, interpréter -- d2 les méthodes et outils pour apprendre : s'autoévaluer ajuster -- d5 les représentations du monde et de l'activité humaine : analyser exprimer	Les connaissances sont évaluées à l'oral et/ou à l'écrit La pratique est systématiquement évaluée dans les deux disciplines - le chant, la guitare en éducation musicale - la sculpture, le dessin, ... en arts plastiques	2 à 3 évaluations pour chaque discipline
Education Physique et Sportive	-- d1.4 langages des arts et du corps : développer et adapter sa motricité -- d2 les méthodes et outils pour apprendre s'autoévaluer progresser -- d3 formation de la personne et du citoyen coopérer respecter --d5 représentation du monde : Ouverture culturelle sur le monde des APSA	Durant l'année, l'élève pratique des activités physiques balayées dans les 4 champs d'apprentissage. Chaque note comprend les dimensions motrices, méthodologiques et sociales.	2 à 3 évaluations